

Préavis N° 08 - 2013 au Conseil communal

**Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice
2013, 1ère série**

Crédit demandé CHF 193'100.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 10 avril 2013

Table des matières

1. Objet du préavis	3
2. Principes de régulation des dépassements budgétaires	3
3. Crédits supplémentaires demandés en 1ère série	3
3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisible	4
3.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles	4
3.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité	5
3.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité	6
4. Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2013, 1^{ère} série	6
5. Incidences sur le budget 2013	7
6. Conclusions	8

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 1^{ère} série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2013.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant net demandé CHF 193'100.00.

2. Principes de régulation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et en novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en 3 catégories :
 - Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
 - Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale) ;
 - Les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.

3. Crédits supplémentaires demandés en 1^{ère} série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2013, 1^{ère} série :

3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisible

351 - Bâtiments administratifs

Compte : 3141 Entretien des bâtiments
Budget : CHF 607'700.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 24'900.00

Réparation de la colonne de chute des toilettes du restaurant du Prieuré.

431 - Voirie

Compte : 3135.00 Produits de déneigement
Budget : CHF 33'600.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 25'000.00

Enneigement et consommation de sel supérieurs aux prévisions. Au 21 mars 2013, alors que la saison hivernale 2012-2013 n'est pas encore terminée, la totalité du budget relatif à l'achat de sel a été dépensé. Ce montant supplémentaire doit permettre d'acheter le sel nécessaire au salage des routes pour la fin de la saison 2012-2013 et pour le début de la saison hivernale 2013-2014.

470 - Cours d'eau et rives du lac

Compte : 3147 Correction cours d'eau, entretien des rives
Budget : CHF 6'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 92'000.00

Glissements de terrains dans la Paudèze la Chandelar. Travaux d'urgence consistant à rétablir l'état des lits des rivières ainsi que les talus environnants (travaux de nettoyage, ramassage de débris et de consolidation). Une subvention cantonale ainsi qu'une participation de la propriétaire du terrain est attendue.

3.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles se présentent de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	141'900.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	-24'000.00
Crédits suppl. (montant net) - Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	117'900.00

3.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité se montent à la somme totale de CHF 75'200.00.

4. Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2013, 1^{ère} série

En résumé, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à la 1^{ère} série de l'année 2013 se présentent de la manière suivante :

Crédits supplémentaires - Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	141'900.00
Crédits supplémentaires - Dépenses non engagées	CHF	75'200.00
Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut)	CHF	217'100.00
Compensation par augmentation des revenus	CHF	-24'000.00
Total des crédits supplémentaires demandés (montant net)	CHF	193'100.00

Les demandes de crédits supplémentaires mentionnées dans le présent préavis, peuvent être résumées de la manière suivante :

Description des crédits supplémentaires	Chapitre	Rubrique budgétaire	Montant au budget (en CHF)	Crédits supplémentaires demandés		
				Augmentation de charges (en CHF)	Augmentation de revenus (en CHF)	Diminution de charges (en CHF)
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</u>						
Réparation colonne WC Restaurant Prieuré	351	3141	607'700	24'900		
Achat de sel pour salage des routes	431	3135.00	33'600	25'000		
Travaux d'urgence suite glissements terrains	470	3147	6'000	92'000	24'000	
Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles				141'900	24'000	0
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal</u>						
Achat poubelles tri-sélectif Centre Rochettaz	170	3114	500	6'300		
Achat poubelles tri-sélectif Bâtiments adm.	351	3114	40'800	15'900		
Chemisage canalisations Maison Pulliérane	351	3141	607'700	27'700		
Achat poubelles tri-sélectif Bâtiments scol.	512	3114	83'200	25'300		
Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal				75'200	0	0
Total des crédits supplémentaires au budget 2013 - 1ère série				217'100	24'000	0

5. Incidences sur le budget 2013

	<u>Charges</u> (en CHF)	<u>Revenus</u> (en CHF)	<u>Résultat</u> (en CHF)
Budget 2013 voté par le Conseil communal	140'487'175.00	140'320'100.00	-167'075.00
Crédits supplémentaires 1 ^{ère} série 2013	217'100.00	24'000.00	-193'100.00
Totaux	140'704'275.00	140'344'100.00	-360'175.00

6. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N°08 - 2013 du 10 avril 2013,
vu le rapport de la Commission des finances,

accorde à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2013, 1ère série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 193'100.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 avril 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner